



ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Sur la VC120 Vaugoudreix

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 15 juillet 2024 de la société PIJASSOU TP – 30 rue Marie Curie – 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE concernant les travaux d’implantation et piquetage – reprofilage enrobé à froid – enduit superficiel bi couche sur la VC120 à Vaugoudreix à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu’il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l’occasion des travaux d’implantation et piquetage – reprofilage enrobé à froid – enduit superficiel bi couche sur la VC120 à Vaugoudreix à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la route sera fermée à la circulation, le stationnement et le dépassement interdits à compter du 5 août 2024 et jusqu’à la fin des travaux sauf riverains, service de secours et transports scolaires. Une déviation devra être mise en place.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société PIJASSOU TP conformément à la réglementation en vigueur.

La société PIJASSOU TP devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d’autorisations d’urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La société PIJASSOU TP

Fait et arrêté à Bessines, le 24 juillet 2024

La Maire,

Andréa BROUILLE

BESSINES SUR GARTEMPE

VC6-3 Vaugoudreix

